



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 18214

Texte de la question

M. Serge Roques souhaiterait connaître les priorités établies par M. le ministre de l'agriculture et de la pêche concernant le projet de modernisation du système public de formation professionnelle agricole ainsi que les échéances dans l'élaboration du schéma national et des projets régionaux relatifs à la formation professionnelle agricole.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé depuis trois ans un projet de modernisation de l'appareil public de formation professionnelle agricole. L'élément central de ce projet de modernisation, qui constitue l'un des leviers essentiels de réponse à la diversité des besoins et des publics, est la définition conjointe de stratégies régionales, par négociation avec les conseils régionaux et les organisations professionnelles, et par l'impulsion ou le renforcement de fonctionnement en partenariat. Ainsi, l'appel d'offre national relatif au programme national d'actions de formation lancé en 1994 s'est inscrit dans le contexte général de la politique de l'emploi, et, tenant compte du schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole, a réaffirmé le principe de complémentarité et de cohérence avec les politiques régionales élaborées en ce domaine. Les actions retenues ont fait l'objet de négociations et de concertations avec les conseils régionaux. Conjointement sont impulsées et soutenues des actions visant à l'amélioration de la structuration de l'offre de formation pour une meilleure réponse aux besoins d'emploi et de qualification en raison notamment de l'individualisation des formations, rendues nécessaires par la diversification des projets professionnels des stagiaires et par l'hétérogénéité des publics accueillis. Plusieurs dossiers conduisant à un partenariat au plan régional ont déjà été engagés et se sont concrétisés par la signature de chartes régionales, engageant le ministère dans le financement de ces projets. D'autres dossiers sont actuellement en cours de négociation ou d'étude. De même une aide financière aux dépenses des CFA et CFPPA pour la requalification des formateurs a également pu être mise en place en 1992 et a été reconduite prioritairement en 1993 et 1994. Enfin, ont été impulsées et soutenues la mise en place dans les établissements publics de centres de ressources multimedia, et la mise à disposition des stagiaires de ressources éducatives performantes.

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18214

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4622

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6019